



LES BRÈVES DE SUD

Notre application SUD Orano Recyclage contient un formulaire de contact, des actualités, des infos pratiques, nos accords et un formulaire d'adhésion en ligne.

Adhérer à un syndicat est anonyme. L'employeur n'a aucune possibilité de savoir si un salarié est syndiqué ou non. N'hésitez plus à adhérer, c'est le seul moyen d'unir nos forces.

Unir nos forces permet à SUD Orano Recyclage d'avoir une grande puissance juridique/judiciaire pour la défense du personnel et de nos acquis.

102 € / an soit moins de 3 € / mois après crédit d'impôt quel que soit votre salaire/statut !

PER CARDIF : Comme abordé dans notre tract du 29 septembre 2024, si vous n'êtes pas bénéficiaire du PER CARDIF mais que vous avez été classé 3.3 puis 4.1, **n'hésitez pas à demander à être réintégré dans le Groupe Fermé et ainsi bénéficier de l'abondement de 450 € par an.** La Direction n'a jamais communiqué sur ce sujet.

SUD peut vous fournir un mail type afin que vous vous fassiez confirmer votre éligibilité par le CSP/PAIE ainsi que les documents à compléter pour effectuer une adhésion au PER CARDIF.

Pour SUD, la nouvelle convention de la métallurgie ne légitime en rien la suppression de cet acquis, lié à notre accord d'entreprise, **dont l'esprit est lié à la différence de cotisation retraite selon le classement.** **SUD ne lâchera rien sur cette perte d'acquis sans aucun fondement.**

Pour bénéficier de l'abondement annuel de 450 €, **pensez à réaliser un chèque avant fin novembre.** C'est la date du dépôt de chèque qui fait foi (une ligne cotisation PER est alors visible sur la fiche de paie).

Si vous étiez déjà adhérent au PER CARDIF, n'oubliez pas de réaliser les démarches pour continuer de bénéficier de l'abondement. **Pour toute question, contactez-nous.**

Temps partiel RQTH/invalidité : SUD a proposé à la Direction la mise en place d'une surcotisation au régime vieillesse et aux régimes complémentaires de retraite **sur la base d'un temps plein pour les salariés RQTH/invalidité 1 à temps partiel.**

La cotisation sur la base d'un temps plein, au choix du salarié, permettrait d'éviter un impact significatif sur le montant de la retraite.

Service PMN : Depuis des mois, **SUD milite pour une véritable reconnaissance des formateurs PMN.** Après plusieurs courriers/mails, nous avons déposé un préavis de grève en avril portant sur la valorisation du secteur PMN. Cet été, le 29 juillet, nous avons réalisé une nouvelle demande de négociation (**refusée**).

La Direction, lors de la négociation « Objectif 100 Tonnes », proposerait une augmentation individuelle (AI) sans précision de montant minimum ni de date. Pour SUD, notre Direction doit être cohérente avec ce qui pratique au sein de l'entreprise **en inscrivant un minimum d'AI de 100 €** (simple exemple des Pilotes Compétence Équipe en radioprotection sur La Hague).

SUD revendique également **une prime de 1000 € au moment de l'obtention du Diplôme d'État.**

SUD avait défendu lors des NAO 2024 qu'il y ait un budget d'AI. Nous en ferons de même pour les NAO 2025.

SUD revendique également que le service PMN puisse faire des formations en dehors de ses gardes, au choix du salarié, **avec possibilité de récupération** comme inscrit dans nos dispositions.

SUD ne laissera pas ce type d'acquis, touchant à la QVT (Qualité de Vie au Travail) disparaître et consultera l'une de ses avocates en dernier recours. Le service PMN n'a pas à finir « à poil », **même si sa hiérarchie s'exempte de masque et de ceinture de criticité...**

Un travail approfondi doit être réalisé sur l'attractivité et la valorisation du service PMN afin qu'il puisse travailler sereinement et réaliser ses missions avec robustesse.

LA DIRECTION VA DE L'AVANT !



Concilio : En difficulté pour trouver un RDV médical ? Le Groupe a mis en place un service prenant en charge la recherche et la prise de rendez-vous dont vous et votre famille avez besoin. **Ce service de conciergerie médicale (Concilio) est en phase de test en H24 et 7jours/7.**

Concilio en quelques mots : orientation vers des médecins généralistes et spécialistes, assistance pour une prise de RDV accélérée et simplifiée, téléconsultation médicale à distance par téléphone ou visioconférence, un 2ème avis médical via un expert et données personnelles sécurisées. **Rendez-vous sur l'intranet pour en bénéficier (cliquez ici).**

Surcomplémentaire : Chaque salarié peut souscrire à la surcomplémentaire proposée par Vivinter. Elle permet une **meilleure prise en charge des dépassements d'honoraires** :

- En cas d'hospitalisation (intervention chirurgicale...),
- En cas d'imagerie médicale (IRM),
- Et des consultations de médecins non OPTAM (option de pratique tarifaire maîtrisée).

Le taux de cotisation est de **0,13 %** de votre salaire soit 3,90 € pour un salaire mensuel brut de 3000 €. Si vous êtes intéressés, **vous avez jusqu'au 30 octobre 2024 pour y souscrire auprès de Vivinter qui vous enverra alors sur votre adresse mail personnelle un lien de souscription** (effective à partir du 1^{er} janvier 2025).

Permanences Vivinter : La Direction a accédé à une demande de SUD sur le site de la Hague en mettant en place des permanences Vivinter afin d'échanger directement avec les salariés. Nous invitons la Direction de Melox à en faire de même sur notre établissement.

PERCOL : Du 16 au 31 octobre, vous avez la possibilité d'alimenter le PERCOL (Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif) sous la forme de transfert de jours issus de votre/vos CET (Compte Epargne Temps) dans la limite de 10 jours par an.

Pour rappel : l'employeur abonde ce plafond de 20% (de la valeur nette des jours transférés).

O'services : O'services permet de déclarer un incident informatique (panne logicielle ou matérielle) et d'avoir accès à une base de connaissances.

Perte d'Acquis : Alors que le Groupe et l'entreprise vont mieux, **le cercle vertueux promis donne lieu à une valse des acquis** : CSP, ripage, accès au PER CARDIF, forfaits de poste 2x8 et 3x8 réduits pour les nouveaux embauchés..

Options RJF : La négociation « Objectif : 100 Tonnes » est l'occasion de mettre en place **le choix des options RJF pour les salariés en 5x8 de Melox** . Ces options existent sur La Hague et seulement 25% des salariés en 5x8 choisissent l'option « tout payé » avec les 8,21% !

Voici les 3 options, à choisir en décembre **de chaque année**, contribuant à **l'attractivité** et à **un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle des salariés en régime de travail 5x8** :

- **0 jour de congé pour 8,21%** (Salaire de base + Prime d'ancienneté) x 0,0821
- **5 jours de congé pour 6,15%** (Salaire de base + Prime d'ancienneté) x 0,0615
- **13 jours de congé pour 2,86%** (Salaire de base + Prime d'ancienneté) x 0,0286

SUD a fait part de toutes ses propositions à la Direction.

LES AVENTURIERS DU SOCIAL PERDU



N'hésitez pas à nous contacter via sudmelox@gmail.com ou au **06.45.03.84.73 / 06.20.74.59.84** (Appel / SMS / WhatsApp)